

GE_GERICHTE ATAS/123/2016 vom 16. Februar 2016

GE Cour de justice, 2016-02-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_123_2016

FR: GE_GERICHTE ATAS/123/2016 du 16 février 2016

IT: GE_GERICHTE ATAS/123/2016 del 16 febbraio 2016

Erwägungen

E. 8

août 2008) ; Qu'en l'espèce, il ne se justifie pas en l'état de suspendre la présente cause jusqu'à ce que le médecin, qui sera mandaté par l'assureur-accidents, établisse son rapport d'expertise ; que le sort du présent litige ne dépend en effet pas nécessairement de l'issue de la procédure LAA, laquelle porte sur le lien de causalité entre les lésions et l'accident du 13 septembre 2011 au-delà de fin décembre 2011 pour l'atteinte à la cheville gauche et de fin janvier 2012 pour l'atteinte à l'épaule gauche ; Qu'au vu de ce qui précède, la demande de suspension est rejetée ;

A/4238/2015 - 5/5 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES : Statuant sur incident

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.